



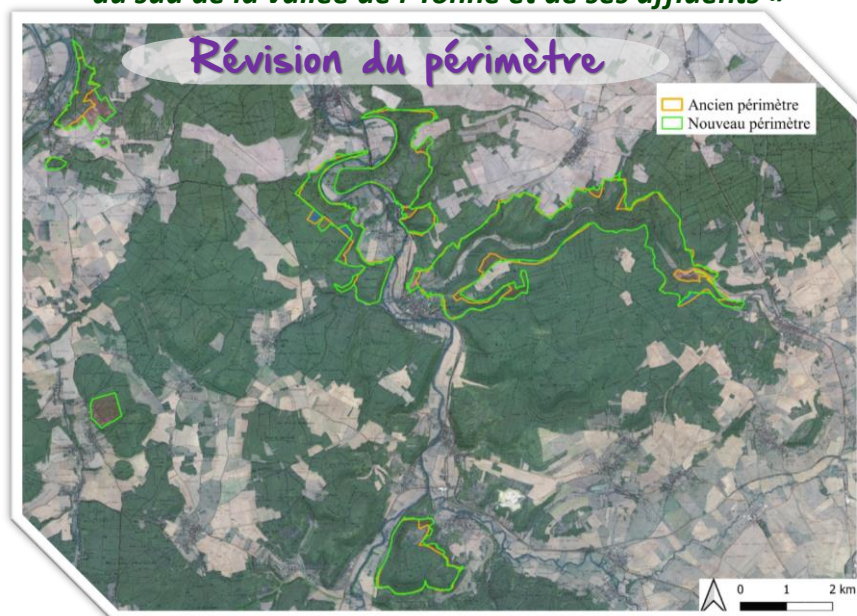
UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones ruralesRÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

29/10/19

SAINT-MORE

Site FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »



Démarche

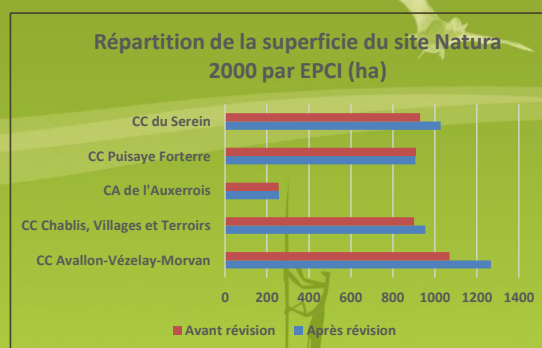
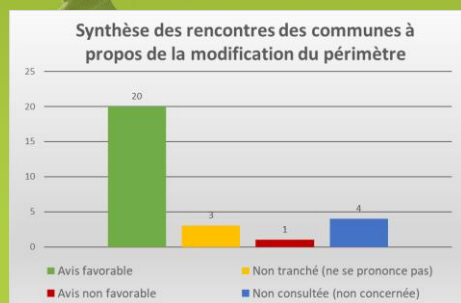
- Sur la base du travail de Claire Andrieux de 2015
- Remise à jour à partir des données SIG (Qgis) actualisées (cadastre, registre parcellaire graphique agricole, AOC viticole, documents d'urbanisme ...)
- Intégration des données récoltées auprès des partenaires (CBNBP, SHNA, CENB et autres associations, ONF, communes, ...).
- Rencontre des communes (individuellement ou collectivement)
- Pour les extensions : Expertise de terrain avec le CBNBP pour vérifier l'intérêt écologique et réaliser la cartographie des habitats
- Avis consultatif du Copil puis **consultation officielle** des collectivités conduite par le préfet.

Eléments considérés

- ✈ Ajustement à la parcelle cadastrale ou à défaut aux autres éléments marquants cartographiques : route, limite communale, limite paysagère, parcelle forestière, ...
- ✈ Prise en compte des pelouses calcicoles de proximité (+/- embroussaillées)
- ✈ Cohérence de la zone, localement et globalement
- ✈ Cartographie des habitats, permettant de vérifier sur le terrain et de finaliser cette proposition
- ✈ Avis des communes et autres personnes consultées

Chiffres d'ensemble

- ✈ 28 communes concernées et/ou rencontrées
- ✈ 25 communes concernées par les anciens sites
- ✈ 2 nouvelles communes

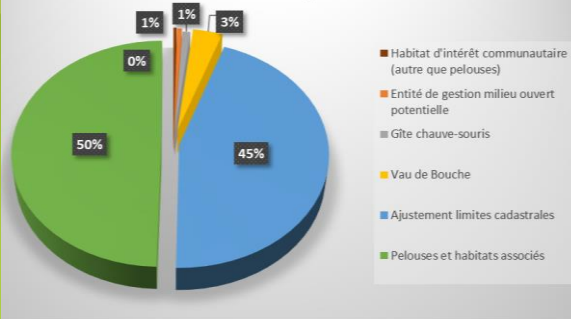


✈ Ancienne surface : 4069 ha

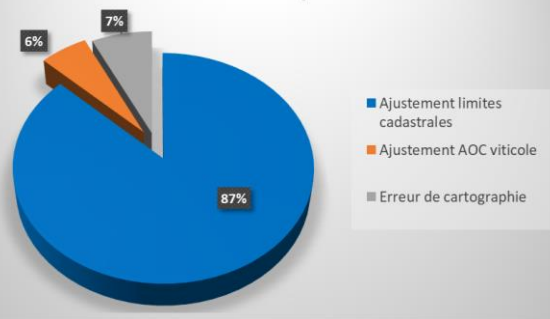
✈ Nouvelle surface : 4412 ha

Chiffres d'ensemble

Motif d'extension du périmètre du site



Motif de réduction du périmètre du site



Secteur du Serein

- ANGELY
- DISSANGIS
- L'ISLE-SUR-SEREIN
- MASSANGIS



Cartographie des habitats non réalisée sur ce secteur

à prévoir en 2020

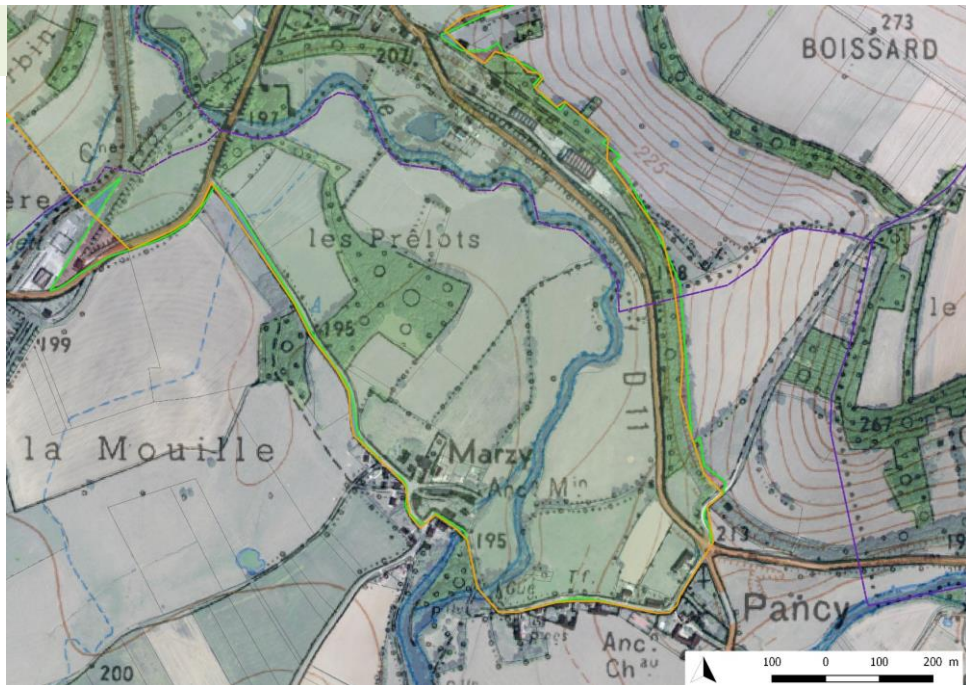
Légende

- Limites communales
- Ancien périmètre
- Nouveau périmètre :
 - Réduction
 - Extension

ANGELY

Avant	52,7ha
Après	53,5 ha
% en Natura 2000	6,2 %
% du site	1,2%

- Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales



L'ISLE-SUR-SEREIN

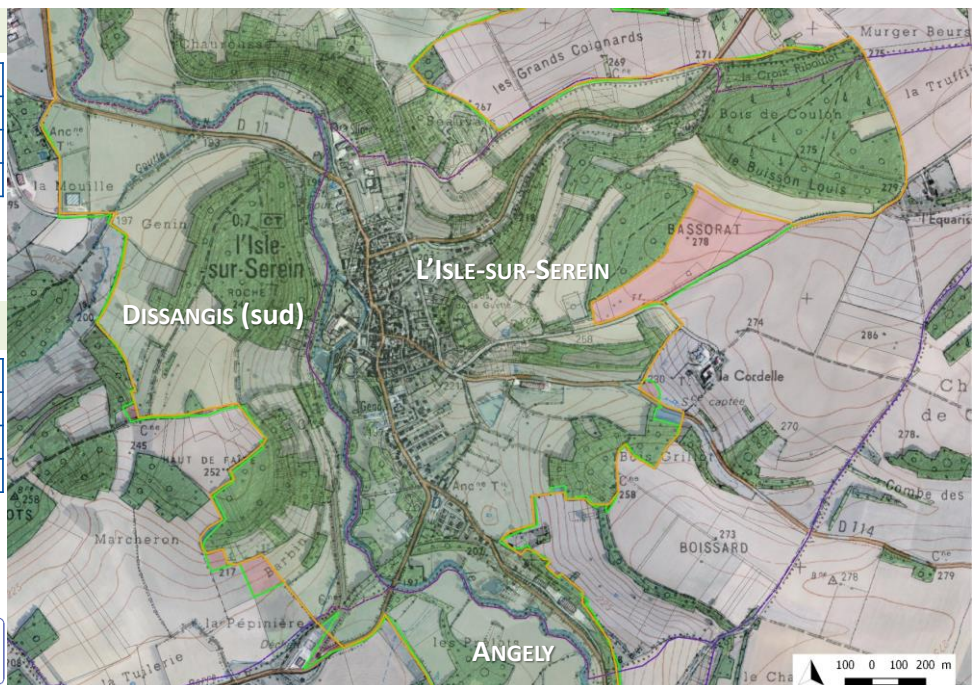
Avant (ha)	242,6
Après (ha)	254,5
% en Natura 2000	57,5 %
% du site	8,8%

- Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales

DISSANGIS

Avant (ha)	140,6
Après (ha)	180,3
% en Natura 2000	24,6 %
% du site	4,1%

- Au sud : Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales



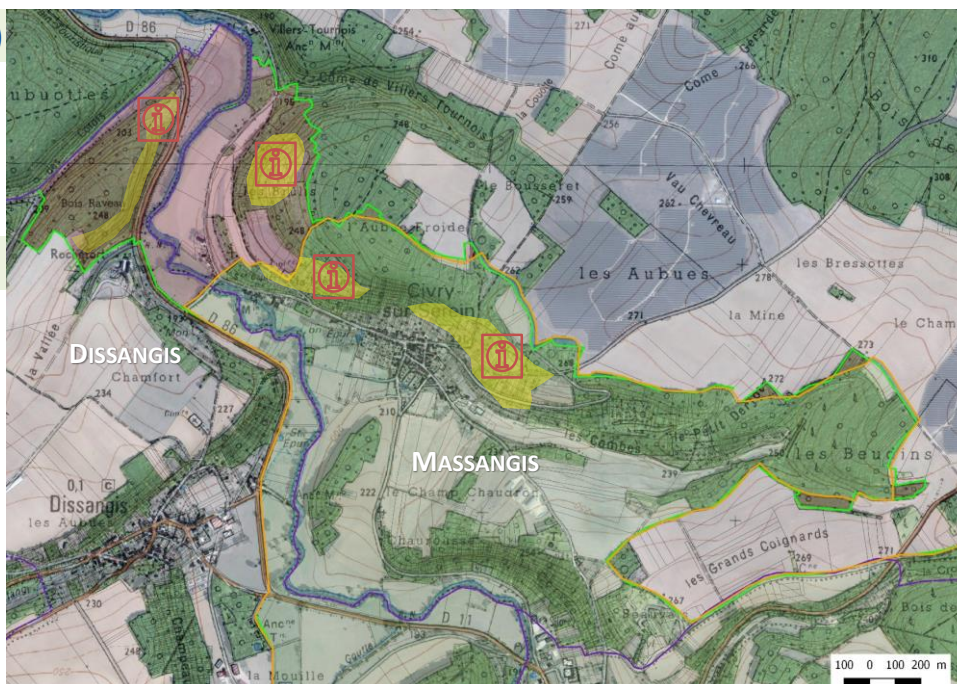
DISSANGIS (nord)

- Extension intégrant des secteurs de **pelouses calcaires**, la vallée du Serein et une mosaïque de paysages favorables aux chiroptères

MASSANGIS

Avant (ha)	234,3
Après (ha)	271,5
% en Natura 2000	6,3 %
% du site	6,2%

- Extension intégrant des secteurs de **pelouses calcaires**, la vallée du Serein et une mosaïque de paysages favorables aux chiroptères



Boucles de la Cure et Vau de Bouche

- ANNAY-LA-CÔTE
- ARCY-SUR-CURE
- GIROLLES
- LUCY-LE-BOIS
- PRÉCY-LE-SEC
- SAINT-MORÉ
- VOUTENAY-SUR-CURE



ANNAY-LA-COTE

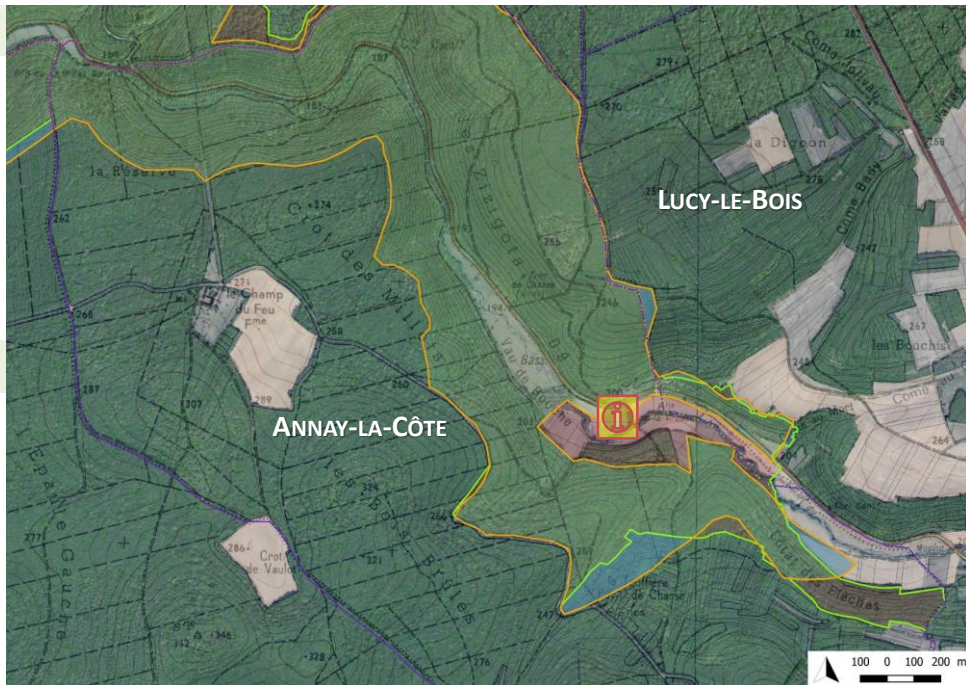
Avant (ha)	215,8
Après (ha)	230
% en Natura 2000	17,8 %
% du site	5,2 %

- Extension en amont du Vau-de-Bouche (cohérence du tracé + continuité de la vallée du Vau-de-Bouche)

LUCY-LE-BOIS

Avant (ha)	6,7
Après (ha)	8,3
% en Natura 2000	0,8 %
% du site	0,2 %

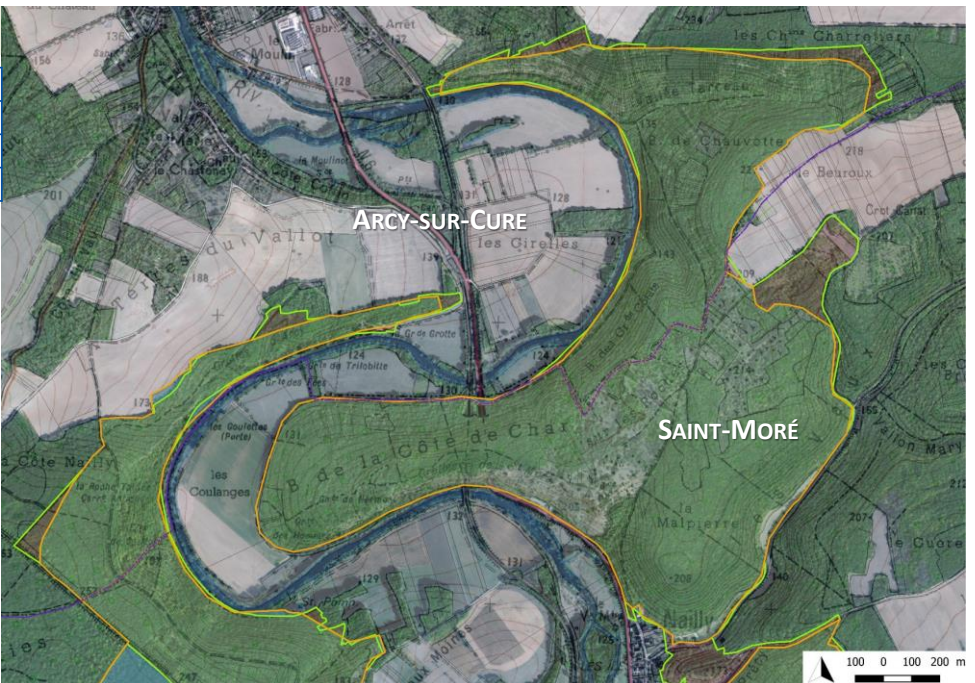
- Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales



SAINT-MORÉ

Avant (ha)	280,3
Après (ha)	298,5
% en Natura 2000	24,7 %
% du site	6,7 %

- Au nord : ajustement à une unité paysagère + cadastre et chemins



SAINT-MORÉ

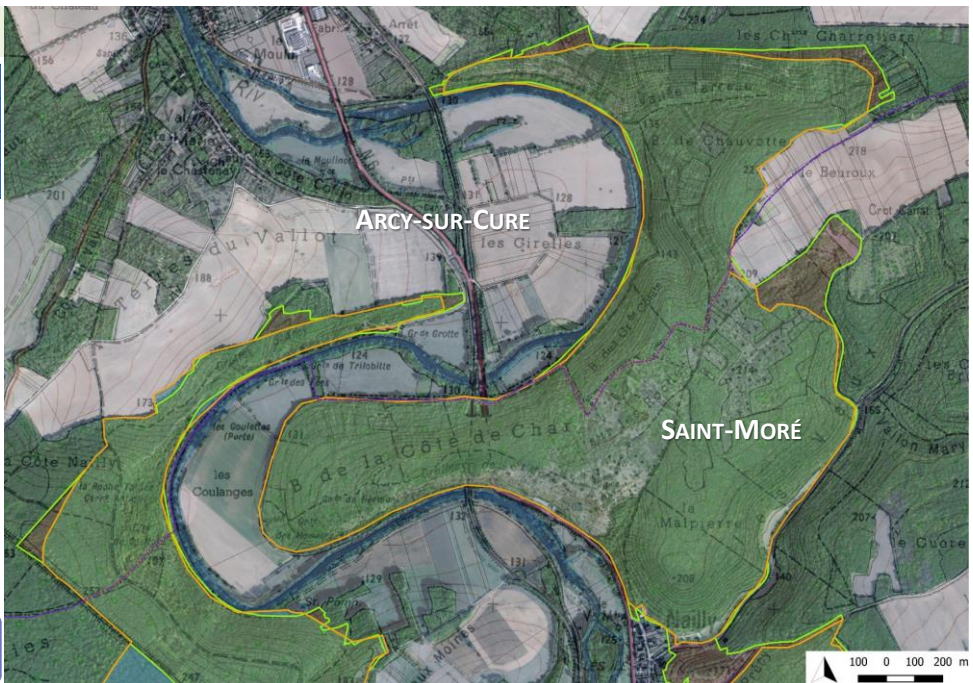
- Nally : connexion des 2 zones, calée sur le cadastre. Cette extension intègre l'une des uniques stations d'Armoise blanche de l'Yonne (protection régionale).
- Chaume la Louise : correction d'une probable erreur de cartographie : zone de pelouses et mosaïque associée.



ARCY-SUR-CURE

Avant (ha)	96,8
Après (ha)	103,4
% en Natura 2000	3,9 %
% du site	2,3 %

- Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales

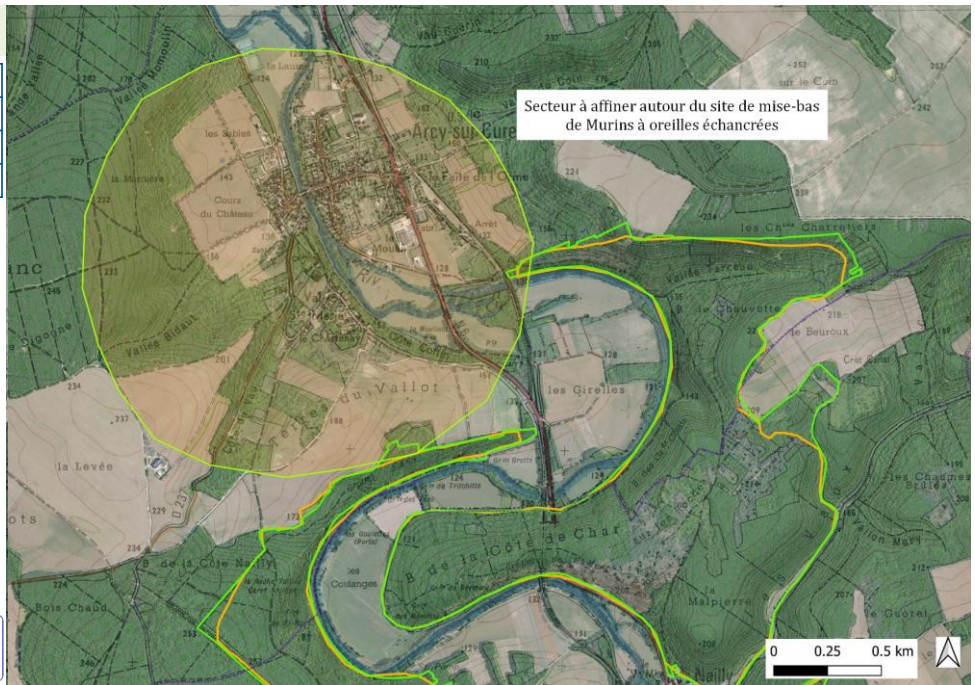


ARCY-SUR-CURE

Avant (ha)	96,8
Après (ha)	103,4
% en Natura 2000	3,9 %
% du site	2,3 %

Une colonie de mises-bas d'intérêt majeur d'une espèce de chauve-souris de la directive a été signalée récemment (le 20/10) à Arcy-sur-Cure.

Afin d'intégrer ce nouvel élément, il sera nécessaire de retravailler le périmètre sur cette commune courant novembre.



GIROLLES

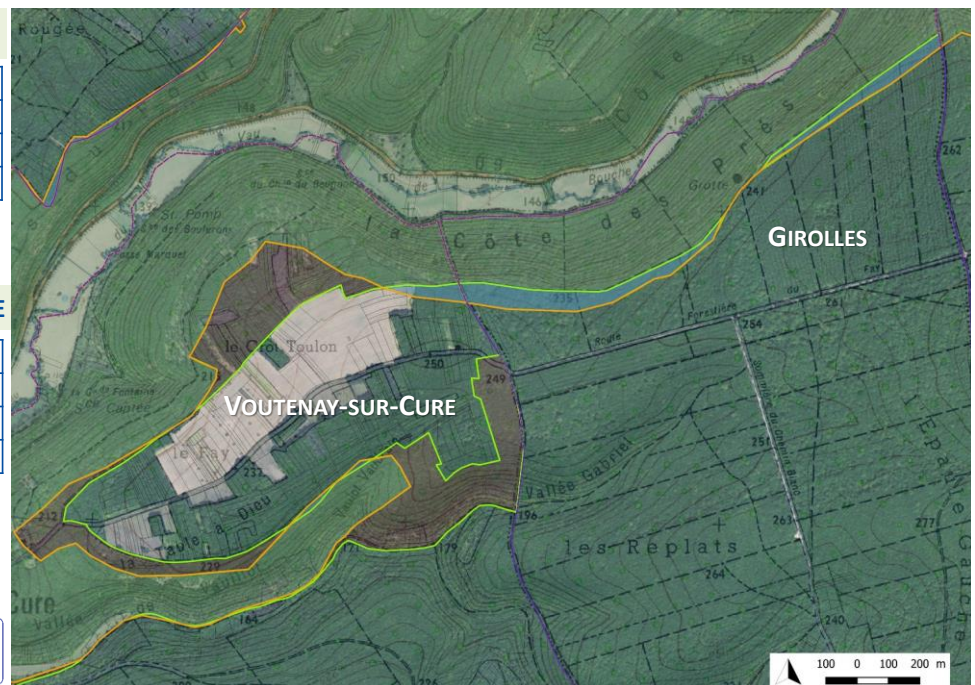
Avant (ha)	52,7
Après (ha)	46,4
% en Natura 2000	2,8 %
% du site	1,1 %

Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales

VOUTENAY-SUR-CURE

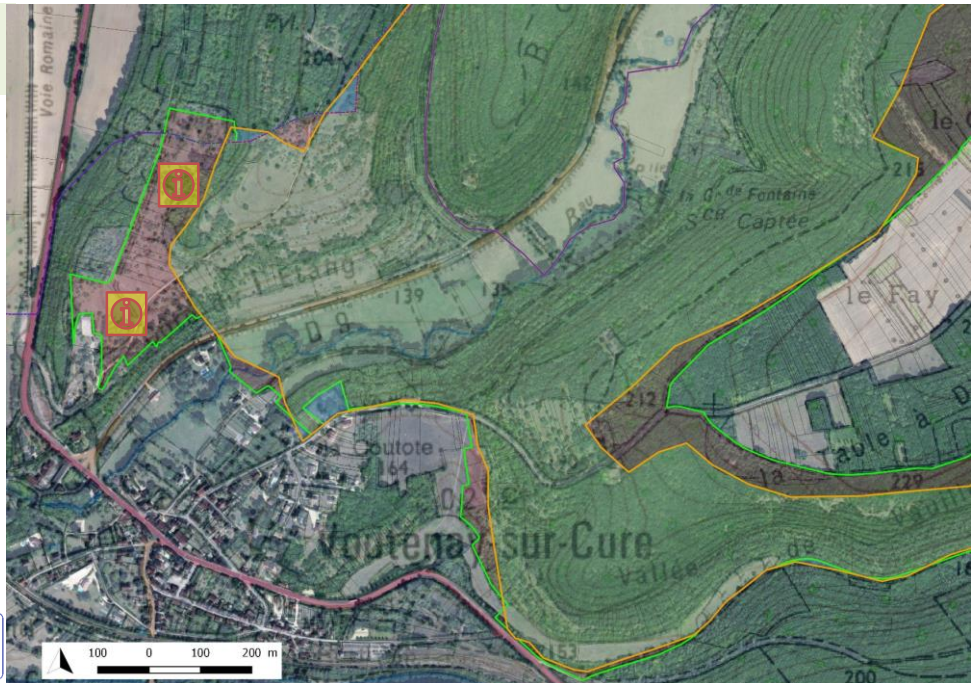
Avant (ha)	138,4
Après (ha)	176
% en Natura 2000	17,5 %
% du site	4 %

A l'est : ajustement au cadastre, voirie ou limites communales et cohérence de l'ensemble (le Croc Toulon)



VOUTENAY-SUR-CURE (ouest)

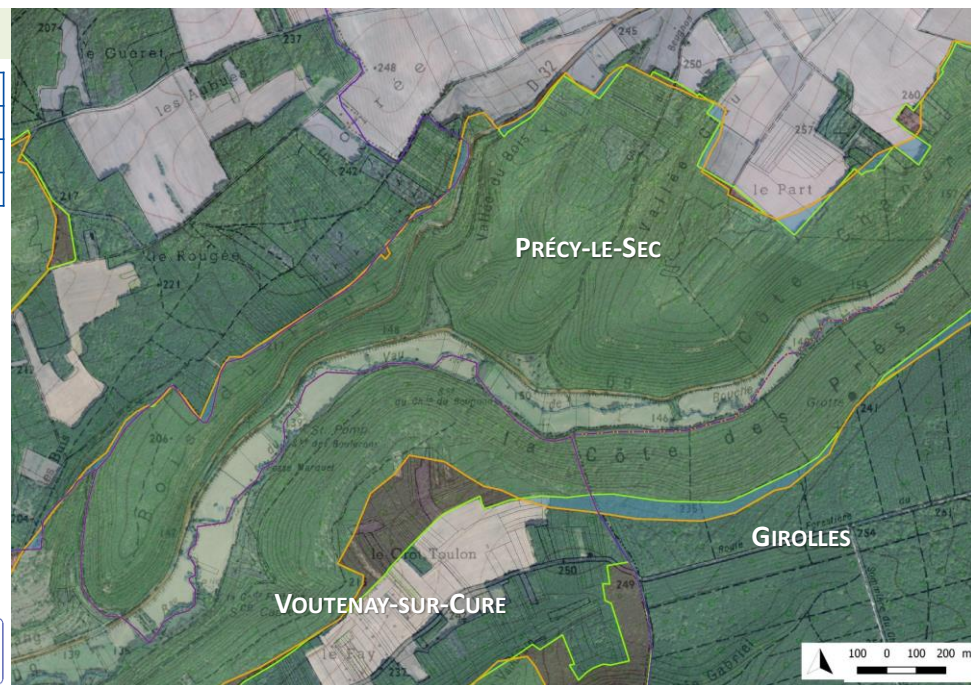
- Extension des pelouses de la côte de l'étang et ajustement au cadastre



PRECY-LE-SEC

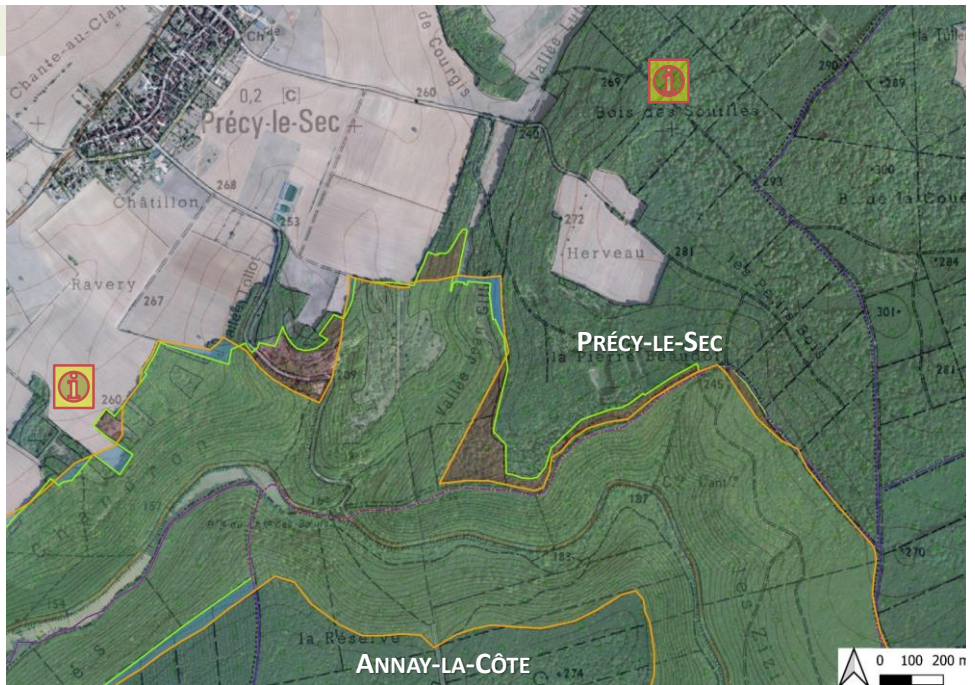
Avant (ha)	260,2
Après (ha)	267,4
% en Natura 2000	17 %
% du site	6,1 %

- Quest : Simple ajustement au cadastre, voire ou limites communales



PRECY-LE-SEC (est)

- Petit secteur de pelouses très embroussaillée
- Secteur de présence du **Dicrane vert** (mousse de l'annexe II de la DHFF). Pas d'enjeux liés au site Natura 2000 actuel donc zone non intégrée.



Secteur Nord

- BAZARNES
- CHARENTENAY
- COULANGES-LA-VINEUSE
- DEUX-RIVIÈRES (CRAVANT)
- FONTENAY-SOUS-FOURONNES
- IRANCY
- TRUCY-SUR-YONNE
- VAL-DE-MERCY
- VINCELLES



➤ Peu de modification sur l'ancien site 7 (simples réajustements au cadastre)

➤ Certaines communes non rencontrées

Légende

	Limites communales
	Ancien périmètre
	Nouveau périmètre :
	Réduction
	Extension

COULANGES-LA-VINEUSE

Non concernée

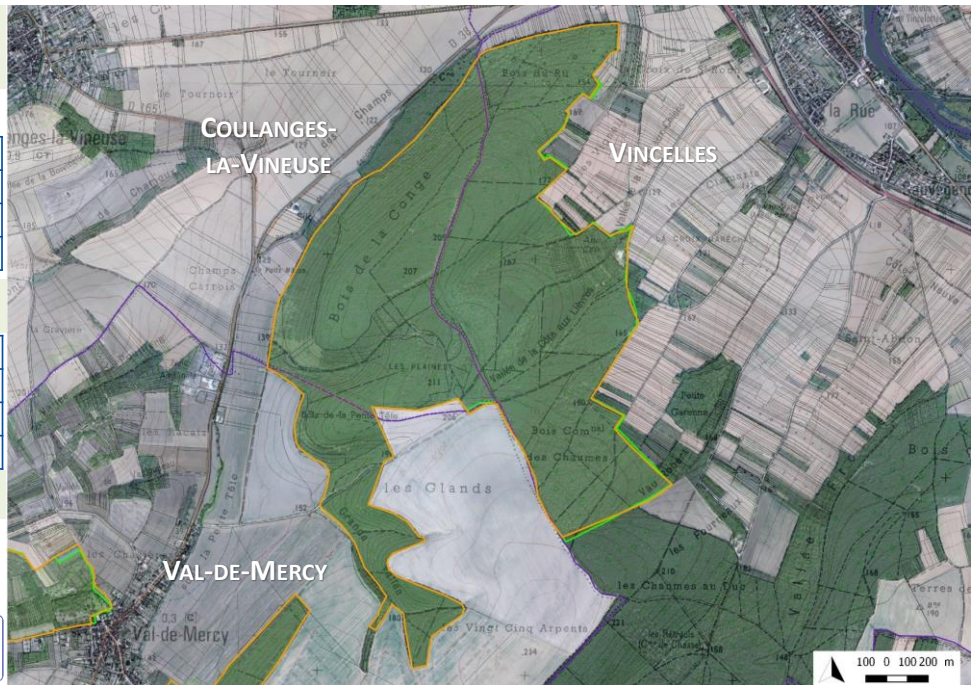
Avant (ha)	95,5
Après (ha)	95,4
% en Natura 2000	9 %
% du site	2,2 %

VINCELLES

Avant (ha)	141
Après (ha)	141,9
% en Natura 2000	11,3 %
% du site	3,2 %

VAL DE MERCY

Au nord : Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales



VAL DE MERCY

Avant (ha)	529,4
Après (ha)	526,8
% en Natura 2000	39,1 %
% du site	11,9 %

Zone centrale : Conservation d'une unité de gestion et d'une mosaïque d'habitats cohérente sur la zone centrale agricole.



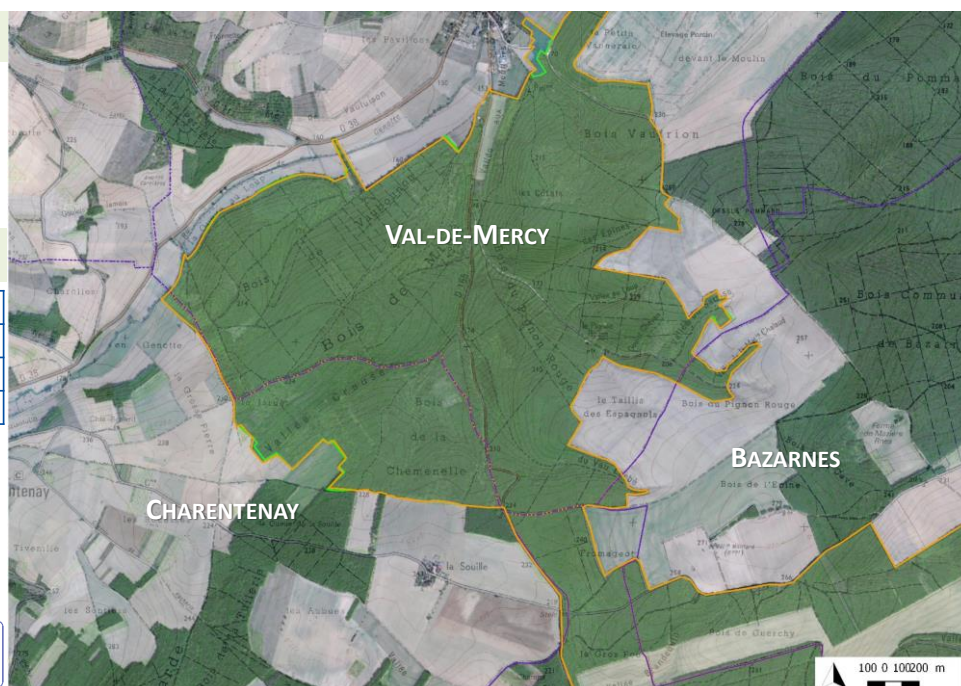
VAL DE MERCY

- Au sud : Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales

CHARENTENAY

Avant (ha)	92,8
Après (ha)	92,8
% en Natura 2000	6,3 %
% du site	2,1 %

- Non concernée (quelques ajustement au cadastre, commune ou voirie)



- Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales

BAZARNES

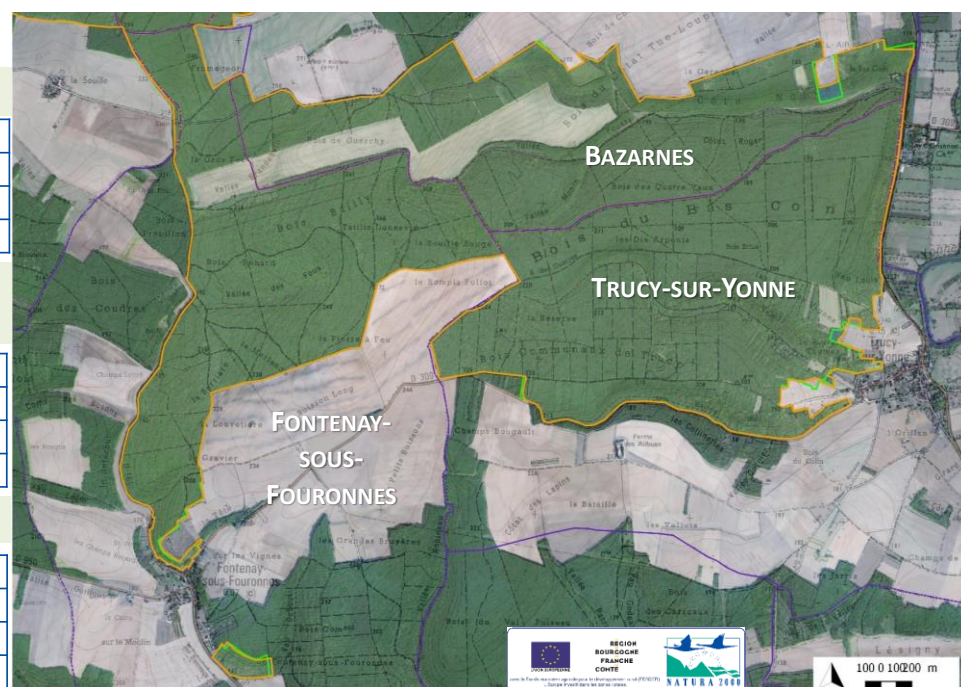
Avant (ha)	307
Après (ha)	306
% en Natura 2000	15,8 %
% du site	6,9 %

FONTENAY-SOUS-FOURONNES

Avant (ha)	287,2
Après (ha)	287,1
% en Natura 2000	23,2 %
% du site	6,5 %

TRUCY-SUR-YONNE

Avant (ha)	372,1
Après (ha)	371,8
% en Natura 2000	44,7 %
% du site	8,4 %



IRANCY

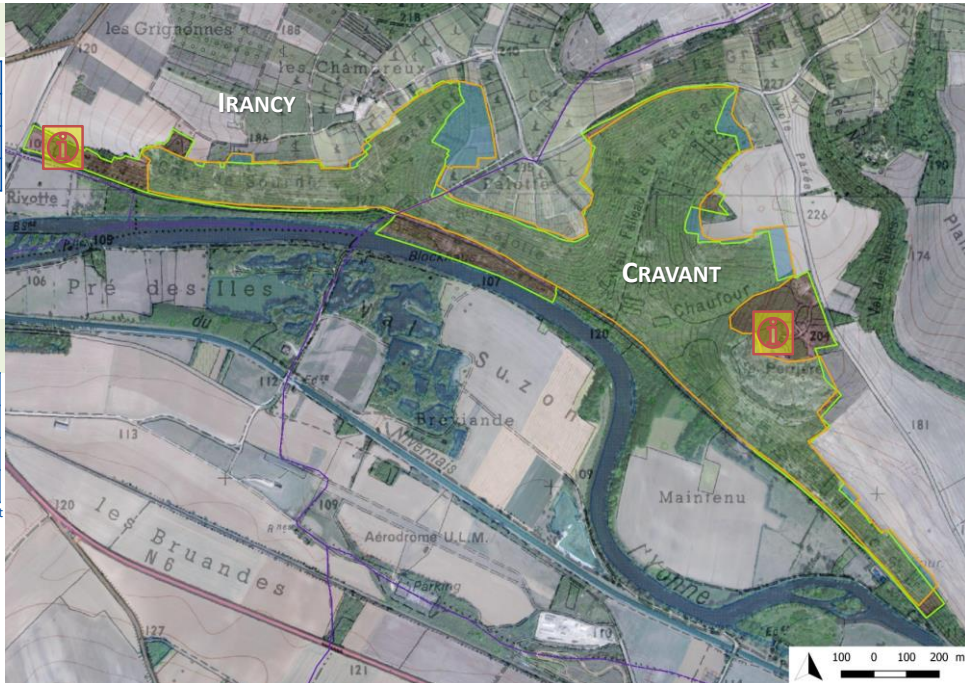
Avant (ha)	19,6
Après (ha)	19,8
% en Natura 2000	1,6 %
% du site	0,4 %

- Prise en compte des zones AOC viticoles sans enjeux habitat-faune-flore identifiés
- Prolongation de la côte de Sourde jusqu'à la route (parcelle de prairie de fauche riche en orchidées)

DEUX-RIVIERES

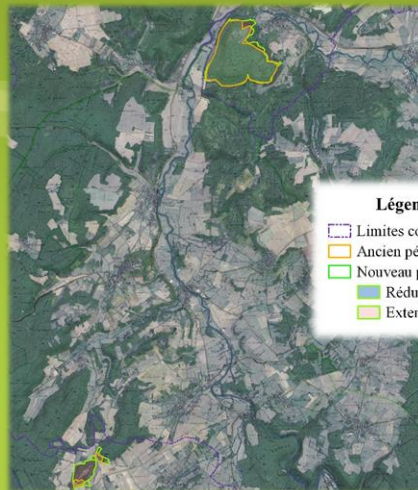
Avant (ha)	58,6
Après (ha)	66,8
% en Natura 2000	2,1 %
% du site	1,5 %

- Ajustement au cadastre, intégrant une parcelle à forts enjeux écologiques à « La Perrière »
- Ajout de parcelles avec site de mise-bas de chauves-souris de l'annexe II de la DHFF

**Secteur Sud**

GIVRY

FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY

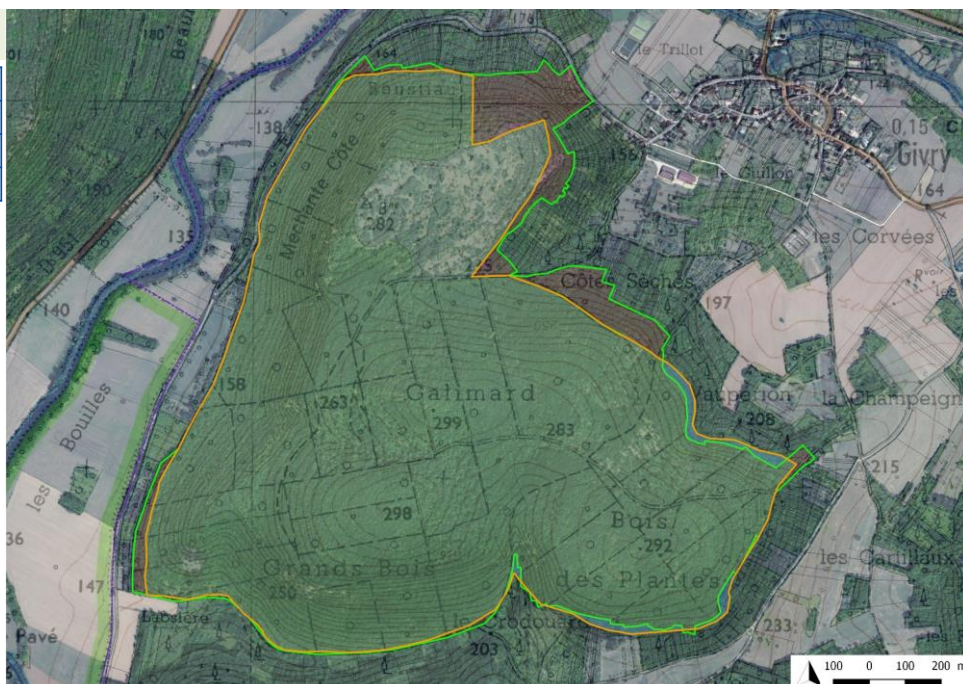
**Légende**

- Limites communales
- Ancien périmètre
- Nouveau périmètre :
 - Réduction
 - Extension

GIVRY

Avant (ha)	173,8
Après (ha)	185
% en Natura 2000	21,9 %
% du site	4,2 %

- Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales

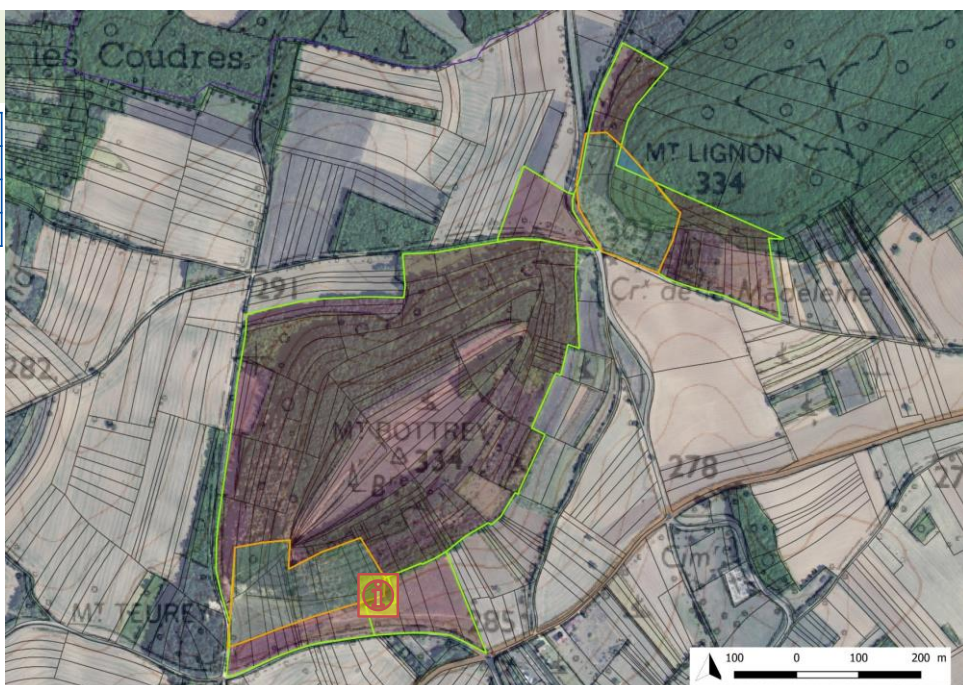


FONTENAY-PRES-VEZELAY


Avant (ha)	5,1
Après (ha)	34,9
% en Natura 2000	2,3 %
% du site	0,8 %

- Proposition d'un périmètre cohérent de gestion permettant la restauration de pelouses calcaires d'intérêt écologique majeur :

Fort potentiel écologique sur ce territoire : présence de nombreuses espèces d'orchidées indicatrice de l'habitat de pelouses sèches d'intérêt européen (6210).



Vallée de l'Yonne



Nouvelles communes

- BROSSES
- SÉRY

Légende

- Limites communales
- Ancien périmètre
- Nouveau périmètre :
 - Réduction
 - Extension

MAILLY-LA-VILLE

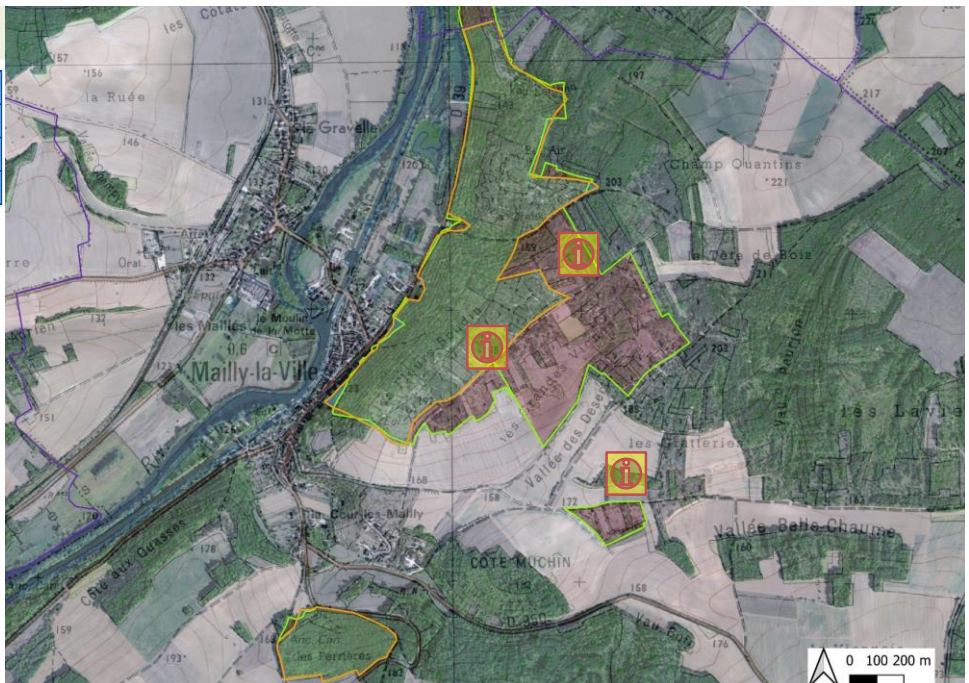
MAILLY-LE-CHÂTEAU

MERRY-SUR-YONNE

MAILLY-LA-VILLE

Avant (ha)	62,3
Après (ha)	98,7
% en Natura 2000	4,2 %
% du site	2,2 %

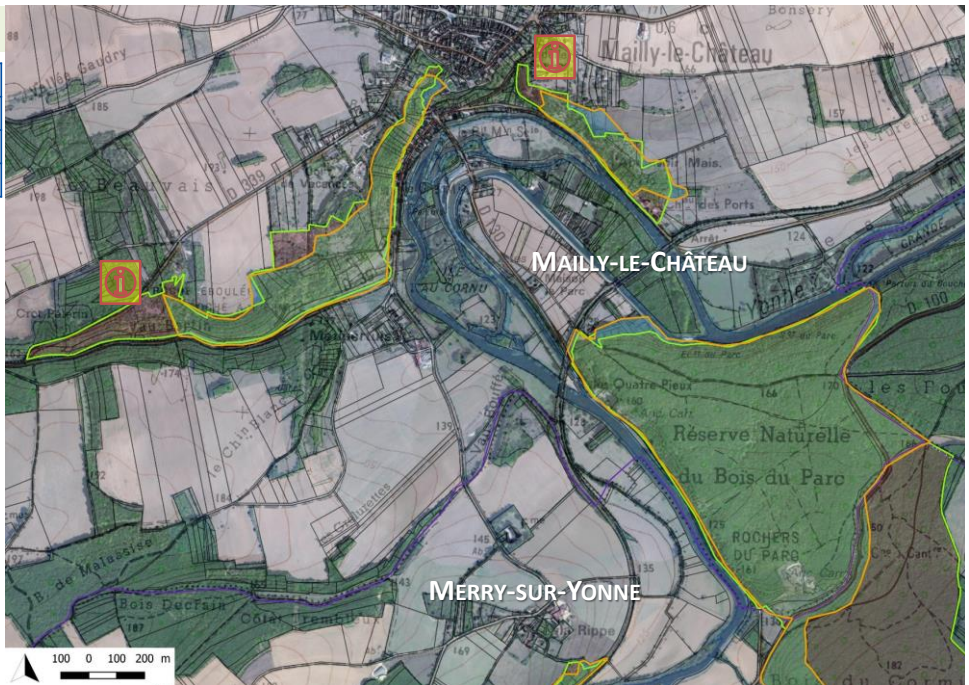
- Des réserves émis par la commune sur l'acceptabilité par les usagers.
- Ajustement du périmètre sur les limites paysagères afin d'exclure les grandes parcelles agricoles (sous les fleurs Boudin), au cadastre ailleurs. Constitution d'une entité cohérente de milieux variés (pelouses, pierriers, riches, sous pinèdes...)
- Intégration d'une petite entité de gestion isolée sur la Côte Muchin, présentant des pelouses calcaires d'intérêt.



MAILLY-LE-CHATEAU

Avant (ha)	101
Après (ha)	107,5
% en Natura 2000	2,9 %
% du site	2,4 %

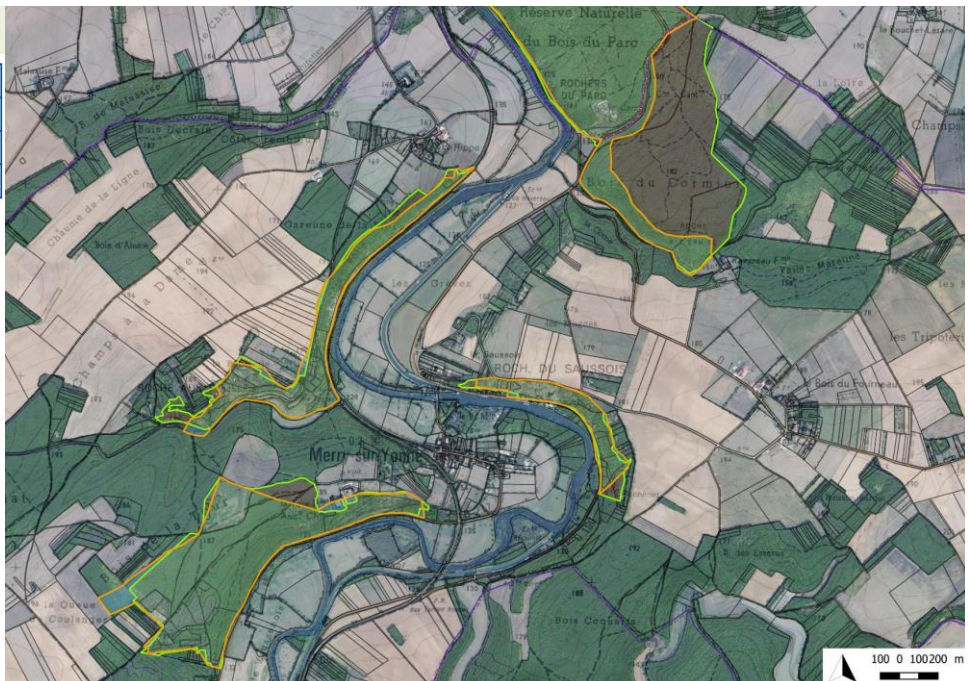
- Au sud (Réserve Naturelle du Bois du Parc) : Simple ajustement au cadastre, voirie ou limites communales
- A l'est : ajustement au cadastre, voirie ou limites communales (retrait des parcelles bâties)
- A l'ouest : ajustement au cadastre, voirie ou limites communales, **qui intègre quelques secteurs de pelouses**



MERRY-SUR-YONNE

Avant (ha)	100,6
Après (ha)	149,7
% en Natura 2000	6,3 %
% du site	3,4 %

- Ajustement au cadastre, voirie ou limites communales qui au nord **intègre le Bois du Cormier (unité d'habitats forestiers avec le Bois du Parc)**



BROSSES

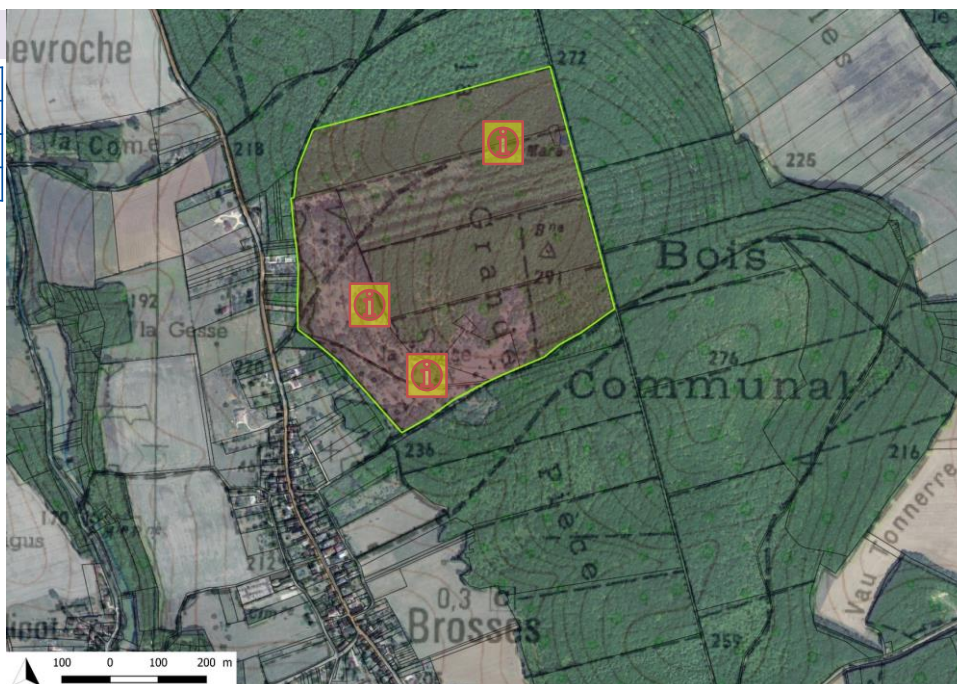
Avant (ha)	0
Après (ha)	35
% en Natura 2000	1,7 %
% du site	0,8 %

Nouvelle commune

: Pelouses communales présentant des habitats d'intérêt communautaires dans un bon état de conservation.

Des perspectives d'entretien sont envisagées suite à l'intégration au site Natura 2000

Le périmètre intègre quelques parcelles forestières (avec une mare forestière) afin de proposer une unité cohérente.



SÉRY

Avant (ha)	0
Après (ha)	3,8
% en Natura 2000	0,9 %
% du site	0,1 %

Nouvelle commune
: Continuité écologique de la côte des fleurs Boudin

Une sensibilisation sera à conduire auprès usagers car des parcelles sont utilisées comme terrain de moto-cross !

L'extension au nord du site Natura 2000 sur la Côte d'Yonne n'a pas été retenue

